

Séance du Conseil d'Administration en date du 10 mars 2022

Délibération n° 2022-11 – Fixation des planchers de nombre de promotions d'enseignants-chercheurs au sein de l'UPHF et de l'INSA HdF pour l'année 2022

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences,
Vu le décret n° 2019-942 du 9 septembre 2019 portant création de l'Université Polytechnique Hauts-de-France et de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France et approbation des statuts de l'établissement expérimental,
Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées Hauts-de-France,
Vu l'avis du comité technique,

Considérant que 22 membres sur les 33 membres ayant voix délibérative étaient présents ou représentés, qu'ainsi le quorum était atteint,

Article unique.

En application de l'article 43 des statuts de l'Université Polytechnique Hauts-de-France et de l'article 50 des statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées Hauts-de-France, le conseil d'administration décide de fixer les planchers de nombre de promotions des enseignants-chercheurs, pour l'année 2022 à zéro.

Le Directeur


Armel de la Bourdonnaye

Nombre de votants : 22
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0